

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE SCPI AGF PIERRE ACTIF

RENSEIGNEMENTS D'ETAT CIVIL

DU SOUSCRIPTEUR (ou nu-propriétaire)

Je soussigné(e), M. Mme Mlle Mr et Mme
 Nom, Prénom ----- Nom de jeune fille-----
Date de naissance .../.../..... **Ville :** ----- **Département :** ----Tél. -----
 Adresse : N°----- Rue ----- Code postal ----- Commune -----
 Marié(e) Régime matrimonial ----- Célibataire Veuf(ve) Divorcé(e) PACS
 Profession : ----- Nationalité : -----

A) B) LE CAS ECHEANT

Du conjoint de l'usufruitier Du représentant légal d'un mineur ou d'un incapable
 Du représentant du souscripteur personne morale ou indivision (*si indivision signature de tous les indivisaires*)
 Je soussigné(e), M. Mme Mlle Mr et Mme
 Nom, Prénom ----- Nom de jeune fille-----
Date de naissance .../.../..... **Ville :** ----- **Département :** ----Tél. -----
 Adresse : N°----- Rue ----- Code postal ----- Commune -----
 Marié(e) Régime matrimonial ----- Célibataire Veuf(ve) Divorcé(e) PACS
 Profession : ----- Nationalité : -----

ORDRE DE VENTE

Demande que soit inscrit sur le registre, prévu à l'article 28 du Règlement n°2001.06 de l'AMF, mon ordre de vente

de -----parts AGF PIERRE ACTIF

au prix minimum de ----- € par part (frais à la charge de l'acheteur) soit un montant global de ----- €

<i>Acquisition</i>		
Date d'acquisition	Nombre de parts	Prix d'acquisition global en €

Mentions obligatoires pour la validité de l'ordre

Je suis informé(e) que, sauf avis contraire de ma part, mon ordre pourra être exécuté partiellement et qu'en cas de vente partielle, ce seront les parts les plus anciennes qui seront vendues.

Je reconnais être informé(e) que les titres objet de l'ordre de vente sont inaliénables pour une cession directe tant que mon ordre de vente sera inscrit sur le registre sus référencé.

Le montant de la vente me sera versé par chèque.

Je donne mandat à la société de gestion ou au mandataire qui l'accepte, de céder les parts AGF PIERRE ACTIF au prix mentionné ci-dessus, de signer pour mon compte tous les documents nécessaires pour réaliser l'opération, éventuellement de remplir la déclaration relative à l'impôt sur les plus-values immobilières, de la signer et de payer l'impôt qui en découle pour mon compte.

Pour l'enregistrement, je fais élection de domicile chez IMMOVALOR GESTION et reconnais demeurer personnellement responsable de l'impôt et notamment des suppléments de droits et pénalités qui pourraient être réclamés à la suite d'un contrôle.

Je reconnais n'avoir pas demandé le report d'imposition, dans l'hypothèse où ces parts ont été acquises avant fusion.

Fait à ----- le ----- Signature(s) du/des propriétaire(s)
(précédée(s) de la mention manuscrite « Bon pour mandat » et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis)

**Le dernier prix d'exécution est consultable sur le site Internet www.immovalor.fr ou par téléphone au 01.55.27.17.00 ou au 01.55.27.17.49 (boîte vocale)
 L'ordre d'achat ou de vente devra être transmis par courrier RAR à IMMOVALOR GESTION, 25 rue Louis Le Grand, 75002 PARIS ou à votre Conseiller.**

Pour modifier ou annuler cet ordre, un formulaire « Annulation Modification » est à votre disposition (sur le site www.immovalor.fr ou sur demande téléphonique)

Il sera à adresser par lettre recommandée à la Société de gestion.

I Droit d'enregistrement : Le Code Général des impôts applique au transfert des parts sociales même non constaté par acte, un droit d'enregistrement fixé actuellement à 5,00% du prix de cession.

I Commission perçue par la société de gestion : la société de gestion est rémunérée pour son intervention par une commission dont le montant est calculé sur le prix payé au vendeur. Elle est de 5 % HT soit 5,98% TTC maximum.

Pour toutes informations relatives aux prix et aux quantités figurant sur le registre vous pouvez contacter la société de gestion (01.55.27.17.00).